



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le 04/06/2019

Service Biodiversité Eau et Paysages  
Unité Biodiversité

Nos réf. : SBEP/UB/2018-

Vos réf. :

Affaire suivie par : Arnaud Feltz

arnaud.feltz@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 88 22 62 30

**Objet : Avis sur un dossier d'autorisation environnementale de l'entreprise SERRE Frères et Cie pour une remise en exploitation de la carrière de taille des**

Par courriel du 15 avril 2019, vous nous invitez à faire part de nos observations sur un dossier de demande d'autorisation environnementale de la part de la société SERRE Frères et Cie. L'entreprise souhaite remettre en activité une carrière sur la commune de Gordes.

Il est recommandé de compléter le dossier par l'ajout de deux mesures :

- Éviter le démarrage de l'activité pendant la période de mise bas et d'élevage des jeunes chiroptères de mai à août compte tenu des enjeux identifiés dans l'étude notamment le petit Murin
- Création d'au moins un gîte artificiel favorable au lézard ocellé, espèce à enjeu fort identifié au sein de l'exploitation.

**Sous réserves de la prise en compte de ces observations, la DREAL/SBEP/UB considère que le dossier d'autorisation environnementale est complet et n'appelle pas de remarques particulières de sa part.**

Arnaud Feltz

Chargé de mission protection et gestion de la Nature